

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
14 NOVEMBRE 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 10 octobre 2023
  - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 31 octobre 2023
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Juillet, Août et Septembre 2023
  - 5.2 Budget 2024 - Service de sécurité incendies (SSI)
  - 5.3 Demande au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec - Problématique de sécurité sur Route 221
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Octobre 2023
  - 6.2 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 octobre 2023
  - 6.3 Transferts budgétaires du mois d'octobre 2023
  - 6.4 Compte de dépenses - M. Jean-Marie Mercier
  - 6.5 Offre de services à forfait - Services juridiques de Trivium Avocats, Notaires Conseils
  - 6.6 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024
  - 6.7 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses - Année 2023
  - 6.8 Nomination de maire.sse suppléant.e
  - 6.9 Renouvellement du contrat - Services de contrôle animalier pour l'année 2024
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1 Modification du cadre de gestion des ressources humains, volet des allocations
  - 7.2 Avis de motion - Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429
  - 7.3 Projet - Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429
  - 7.4 Politique de confidentialité de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
  - 7.5 Règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
  - 7.6 Annulation d'un solde résiduaire - Réalisation complète de l'objet du Règlement no. 435 décrétant des travaux d'infrastructures nécessitant un emprunt temporaire pour financer la subvention accordée dans le cadre du programme de la T.E.C.Q.
  - 7.7 Avis de motion - Règlement no. 545 - règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
  - 7.8 Avis de motion - Règlement no. 546 - Règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Projet de Règlement no. 545 - Règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
  - 8.2 Projet de Règlement no. 546 - Règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
- 9 TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1 Achat de panneaux de circulation

- 9.2 Modification de la programmation TECQ 2019-2023 - Version n°02-révisée
- 9.3 Budget 2024 - Assainissement des eaux usées
- 9.4 Modification de l'entrée électrique de l'hôtel de ville
- 9.5 Réparation - Camion International - moteur
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10.1 Budget 2024 - Bibliothèque municipale
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
  - 11.1 La grande semaine des tout-petits (GSTP) - 20 au 26 novembre 2023
- 12 VARIA
  - 12.1 Ordre national du mérite agricole – Concours en agriculture
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 14 novembre 2023 à  
20h à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire  
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1  
M. Michel Monette conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Bertrand Boire conseiller poste #4  
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5  
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie  
Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

### **2023-11-315 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers  
présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-11-316 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers  
présents :

Que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout du point 12.1 – Ordre national du mérite  
agricole – Concours en agriculture au Varia.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2023-11-317 Procès-verbal - Séance ordinaire du 10 octobre 2023**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-  
verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du  
procès-verbal;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-11-318 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 31 octobre 2023**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-  
verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du

procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Dépôt - Rapport SSI - Juillet, Août et Septembre 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-319 Budget 2024 - Service de sécurité incendies (SSI)**

01. Considérant la réception des prévisions budgétaires pour l'année 2024 dans le cadre du budget pour le service de sécurité incendies;

02. Considérant que conformément à l'entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie, la quote-part de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour l'année 2024 est de 363 918,62\$;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le budget du service de sécurité incendies pour l'année 2024;

D'entériner une quote-part totale de 363 918,62\$ de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville dans le cadre du budget pour l'année 2024 du service de sécurité incendies;

De transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-320 Demande au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec - Problématique de sécurité sur Route 221**

01. Considérant que plusieurs accidents sont survenus au cours des dernières années à l'intersection de la Route 221 et du Chemin de la 3e Ligne, dont un causant 3 décès;

02. Considérant que la route se divise en 4 voies aux approches de cette intersection et que cette configuration incite les excès de vitesse;

03. Considérant la présence de deux entreprises agro-touristiques ayant leurs accès sur l'une des voies d'évitement, lesquelles sont fréquentées par de nombreux visiteurs en saison estivale;

04. Considérant qu'en raison du danger sur ce tronçon, l'autobus scolaire doit dévier via l'une des propriétés privées afin d'assurer un embarquement et débarquement sécuritaire des enfants;

05. Considérant qu'il apparaît nécessaire d'apporter des corrections afin de sécuriser ce tronçon de route;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

De demander au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec de procéder à une évaluation de la situation et à l'identification des correctifs nécessaires pour améliorer la sécurité des usagers sur le tronçon de la route 221 à l'intersection du Chemin de la 3e Ligne;

De demander l'autorisation au Ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec d'installer des panneaux radars aux approches de cette intersection.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

#### **Dépôt - État des revenus et des dépenses - Octobre 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-11-321 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 octobre 2023**

Sur proposition de M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 octobre 2023 au montant de 1 363 527,57\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-11-322 Transferts budgétaires du mois d'octobre 2023**

01. Considérant la note de service de Mme Josianne Boyer, directrice des Finances, relative aux transferts budgétaires requis pour le mois d'octobre 2023 au montant de 3 873,00\$;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les transferts des crédits d'un montant total de 3 873,00\$ tel que prévu à la note de service susmentionnée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-11-323 Compte de dépenses - M. Jean-Marie Mercier**

01. Considérant que les élus municipaux peuvent, sur autorisation préalable, se faire rembourser des dépenses de voyage ainsi que d'autres dépenses réellement encourues sur présentation des pièces justificatives;

02. Considérant qu'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire n'a pas à obtenir cette autorisation préalable lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions;

03. Considérant que le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 429 et no. 330 prévoit que de tels comptes de dépenses pour les frais de déplacement doivent être ratifiés par résolution;

04. Considérant le compte de dépenses soumis par M. le maire Jean-Marie Mercier d'un montant total de 500,21\$;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement du compte de dépenses de M. Jean-Marie Mercier, relatif à ses frais de déplacement pour le congrès de la FQM à Québec d'un montant total de 500,21\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-324 Offre de services à forfait - Services juridiques de Trivium Avocats, Notaires Conseils**

01. Considérant l'offre de services reçue de Trivium Avocats, Notaires Conseils le 18 octobre 2023 ayant pour l'objet la prestation des différents services et travaux juridiques pour la municipalité;

02. Considérant que le montant forfaitaire pour l'année 2024 est de 3000\$ plus taxes et débours et que le tarif horaire pour les services non inclus dans l'offre de services varie entre 150\$ et 360\$ plus taxes et débours applicables;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services à forfait de Trivium Avocats, Notaires Conseils ayant pour l'objet la prestation des différents travaux et services juridiques pour une somme annuelle de 3000\$ plus débours et taxes applicables, excluant les honoraires supplémentaires pour lesquels le tarif horaire varie entre 150\$ et 360\$ plus taxes et débours applicables;

De transmettre une copie de la présente résolution à Trivium Avocats, Notaires Conseils.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-325 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024**

01. Considérant qu'en vertu de l'article 148, al. 2 et 148.0.1 du Code municipal du Québec le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'entre elles et d'en donner un avis public;

02. Considérant qu'en vertu de l'article 16 du Règlement no. 497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal, il a été décidé que le conseil municipal tenait ses séances ordinaires le 2e mardi de chaque mois;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour l'année 2024 suivant :

9 janvier 2024 à 20h00  
13 février 2024 à 20h00  
12 mars 2024 à 20h00  
9 avril 2024 à 20h00  
14 mai 2024 à 20h00  
11 juin 2024 à 20h00  
9 juillet 2024 à 20h00  
13 août 2024 à 20h00  
10 septembre 2024 à 20h00  
8 octobre 2024 à 20h00  
12 novembre 2024 à 20h00  
10 décembre 2024 à 20h00

De donner un avis public du contenu du calendrier adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-326 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses - Année 2023**

01. Considérant que le greffier-trésorier doit, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, déposer 2 états comparatifs, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

02. Considérant le dépôt des 2 états comparatifs par Mme Josianne Boyer, directrice des finances, en date du 30 septembre 2023;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Prendre acte du dépôt des deux états comparatifs des revenus et dépenses pour l'année 2023, tel que prévu par la procédure de l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-11-327 Nomination de maire.sse suppléant.e**

01. Considérant que Monsieur Bertrand Boire a été nommé en tant que maire suppléant lors de la séance du conseil du mois d'août 2023;

02. Considérant que son mandat de 3 mois se terminait à la séance ordinaire du mois d'octobre 2023, mais qu'en raison de l'erreur lors de la nomination tardive au mois d'août et la prolongation du mandat précédent pour une période de 4 mois son mandat a été reconduit jusqu'en novembre 2023;

03. Considérant que le conseil municipal souhaite dorénavant nommer un suppléant par une période de 3 mois;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'établir les suppléances du maire par une période de 3 mois comme suit :

- Novembre-décembre 2023-janvier-février 2024 : Monsieur Jean-François Boire;
- Mars-avril-mai 2024 : Monsieur Michel Monette;
- Juin-juillet-août 2024 : Madame Josiane Surprenant;
- Septembre-octobre-novembre 2024 : Monsieur Gérard Dumesnil;
- Décembre-janvier-février 2025 : Monsieur Martin Van Winden.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-11-328 Renouvellement du contrat - Services de contrôle animalier pour l'année 2024**

01. Considérant le dépôt d'une offre de services d'un montant de 5 116,39\$ taxes incluses pour les services animaliers pour l'année 2024 par Madame Isabelle Robert;

02. Considérant l'approbation d'un budget supplémentaire d'un montant de 1 500\$ par le conseil dans le passé pour une campagne de stérilisation des chats errants;

03. Considérant que l'article 63, alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités de conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services animaliers pour un montant de 5 116,39\$ taxes incluses déposée par Madame Isabelle Robert;

D'octroyer un budget supplémentaire de 1 500\$ pour une campagne de stérilisation des chats errants;

De nommer Mme Isabelle Robert responsable de l'application des règlements de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville concernant les animaux et de lui octroyer les pouvoirs des employés de la municipalité aux fins de cette application réglementaire exclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

### **2023-11-329 Modification du cadre de gestion des ressources humaines, volet des allocations**

01. Considérant que le cadre de gestion des ressources humaines prévoit la possibilité pour l'employé d'être remboursé pour ses frais de déplacement encourus dans l'exécution de ses fonctions;

02. Considérant qu'il a été jugé nécessaire d'apporter certaines précisions quant aux modalités des allocations permises;

03. Considérant que les modifications proposées apporteront plus de clarté au niveau de l'admissibilité des différentes dépenses;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de modification du cadre de gestion des ressources humaines au volet des allocations pour les employés;

De transmettre le présent projet à l'ensemble des employés de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-11-330 Avis de motion - Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

M. Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429;

M. Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-11-331 Projet - Règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce projet de règlement a été donné au cours de la séance ordinaire du 14 novembre 2023;

02. Considérant le projet de règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 543 modifiant le Règlement no. 473 décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant les Règlements no. 330 et no. 429.



## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-11-332 Politique de confidentialité de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant que les organismes publics visés à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, qui comprennent notamment les municipalités, qui recueillent des renseignements personnels par un moyen technologique doivent adopter et publier sur leur site web une politique de confidentialité;

02. Considérant la politique de confidentialité élaborée pour les besoins de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et présentée au conseil la séance tenante;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique de confidentialité de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville conformément aux obligations légales lui incombant en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

De publier la politique de confidentialité sur le site web de la municipalité, dans une section dédiée à celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-11-333 Règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 octobre 2023;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté au cours d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 octobre 2023;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 544 modifiant le Règlement no. 353 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-11-334 Annulation d'un solde résiduaire - Réalisation complète de l'objet du Règlement no. 435 décrétant des travaux d'infrastructures nécessitant un emprunt temporaire pour financer la subvention accordée dans le cadre du programme de la T.E.C.Q.

01. Attendu que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a entièrement réalisé l'objet du règlement no.435 qui apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

02. Attendu qu'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

03. Attendu que le financement de ce solde n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-335 Avis de motion - Règlement no. 545 - règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

M. Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 545 règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

M. Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no. 545 règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-336 Avis de motion - Règlement no. 546 - Règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

M. Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 546 Règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

M. Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no. 546 Règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT**

**2023-11-337 Projet de Règlement no. 545 - Règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023;

02. Considérant le projet de règlement no. 545 - règlement de concordance no. 1 modifiant le règlement de zonage no. 452 de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 545 - règlement de concordance no. 1 modifiant le règlement de zonage no. 452 de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Transmettre une copie du projet ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-338 Projet de Règlement no. 546 - Règlement de concordance no. 2 modifiant le Règlement no. 450 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023;

02. Considérant le projet de règlement no. 546 - règlement de concordance no. 2 modifiant le règlement no. 450 - plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 546 - règlement de concordance no. 2 modifiant le règlement no. 450 - plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

De transmettre une copie du projet ainsi que de la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu à la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **TRAVAUX PUBLICS**

**2023-11-339 Achat de panneaux de circulation**

01. Considérant la soumission 66061 de Signel Services inc. au montant de 5 770,99\$ taxes incluses dans le cadre du contrat de fourniture de panneaux de circulation pour l'année 2023;

02. Considérant la recommandation de M. Pierre Viau, adjoint aux travaux publics, d'octroyer le contrat de fourniture de panneaux de circulation pour l'année 2023 à la firme Signel Services inc. pour un montant maximum de 5 770,99\$ taxes incluses selon la proposition soumise le 13 octobre 2023;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de fourniture de panneaux de circulation à la firme Signel Services inc. pour un montant maximum de 5 770,99\$ taxes incluses selon la proposition soumise le 13 octobre 2023;

De rajouter à la soumission de Signel Services inc. 4 panneaux de rue additionnels au montant de 370,40\$ avant taxes;

D'envoyer une copie de la présente résolution ainsi que du bon de commande au fournisseur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-340** **Modification de la programmation TECQ 2019-2023 - Version n°02-révisée**

01. Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

02. Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

03. Considérant qu'une modification à la version 2 de la programmation TECQ, transmise au Ministère au mois de mars 2023, est nécessaire pour tenir compte des coûts réels de construction de la STEP, un projet conjoint avec la municipalité de Napierville;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°02-révisée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de la version n°02-révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

Que Mme Josianne Boyer, directrice des Finances de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville soit nommée à titre de responsable de la TECQ aux fins de présentation des projets et du suivi administratif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-341** **Budget 2024 - Assainissement des eaux usées**

01. Considérant la réception du budget d'assainissement des eaux usées pour l'année 2024 de la Municipalité de Napierville le 2 novembre 2023;

02. Considérant l'entente intermunicipale d'assainissement des eaux usées entre les Municipalités;

03. Considérant la quote-part de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville d'un montant de 48 104\$ pour l'année 2024 dans le cadre dudit budget;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une quote-part de 48 104\$ de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville dans le cadre du budget d'assainissement des eaux usées pour l'année 2024 s'inscrivant au sein de l'entente intermunicipale d'assainissement des eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-11-342 Modification de l'entrée électrique de l'hôtel de ville**

01. Considérant le projet de modification de l'entrée électrique de l'hôtel de ville, nécessaire pour une mise aux normes actuelles ainsi que pour les besoins futurs;

02. Considérant les soumissions reçues dans le cadre d'une demande de prix pour la réalisation du projet en question;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de modification de l'entrée électrique de l'hôtel de ville à Fredette & Fils Ltée pour un montant de 2 799,64\$ taxes incluses;

D'imputer la présente dépense à la subvention du PRABAM;

De transmettre à l'entrepreneur une copie de la présente résolution et du bon de commande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-11-343 Réparation - Camion International - moteur**

01. Considérant le besoin d'effectuer une réparation du moteur sur le camion International dont le coût est de 8 623,13\$ taxes incluses selon l'estimation obtenue de Somac Diesel Performance Inc. en date du 8 novembre 2023;

02. Considérant que la réparation est nécessaire afin de pouvoir mettre en service le camion pour l'hiver;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réparation requise sur le camion International auprès de Somac Diesel Performance inc. pour un montant de 8 623,13\$ taxes incluses;

D'envoyer une copie du bon de commande et de la résolution à l'entrepreneur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

### **2023-11-344 Budget 2024 - Bibliothèque municipale**

01. Considérant la transmission, par Napierville, du budget pour l'année 2024 pour les activités de la bibliothèque municipale;

02. Considérant que la quote-part prévue pour Saint-Cyprien dans le cadre de ce budget est de 44 698,67\$;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le budget pour l'année 2024 relatif aux activités de la bibliothèque municipale;

D'entériner une quote-part totale de 44 698,67\$ dans le cadre du budget 2024 de la bibliothèque municipale de Napierville;

De transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS**

**2023-11-345 La grande semaine des tout-petits (GSTP) - 20 au 26 novembre 2023**

01. Considérant la 8e édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) qui sera célébrée partout au Québec du 20 au 26 novembre 2023;

02. Considérant que la GSTP vise à souligner les droits de tous les enfants et à réaffirmer l'importance de leur respect;

03. Considérant que les municipalités et les villes du Québec sont invitées à se joindre au mouvement de mobilisation à l'occasion de la GSTP en attachant au mât de leur hôtel de ville un drapeau de la GSTP leur étant transmis par les organismes organisateurs et en le levant bien haut;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De se joindre au mouvement de solidarité envers les tout-petits au Québec en cette Journée mondiale de l'enfance;

De hisser le drapeau de la GSTP à l'hôtel de ville de la municipalité du 20 au 26 novembre 2023 en confirmant son engagement envers les tout-petits et leur famille.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VARIA**

**Ordre national du mérite agricole – Concours en agriculture**

M. Martin Van Winden prend parole pour souligner l'implication de deux fermes de la Municipalité au concours en agriculture du Québec – l'Ordre national du mérite agricole.

Il félicite la Ferme Séric, entreprise de grandes cultures et de production laitière pour sa 3<sup>e</sup> place à la médaille d'argent.

Il félicite également l'entreprise maraîchère les Fermes Hotte et Van Winden pour avoir remporté la plus haute distinction de l'Ordre, soit la première place à la médaille d'or.

M. Van Winden souhaite, au nom de la Municipalité, faire part de la fierté municipale collective à l'occasion de ces belles réussites locales.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2023-11-346 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Bertrand Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

JEAN-MARIE MERCIER  
MAIRE

---

NANCY CORRIVEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE &  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

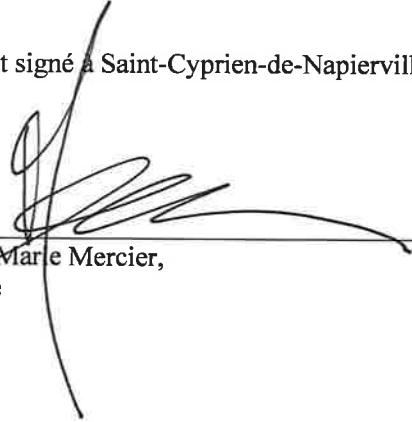
**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR  
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE MARDI 14 NOVEMBRE 2023 A 20H (ARTICLE 142 DU C.M.)**

---

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 14 novembre 2023 à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le \_\_\_\_\_



---

Jean-Marie Mercier,  
Maire